



Argentonnay le 25 janvier 2021

Mesdames et Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointes les nouvelles mesures mises en œuvre sur l'établissement suite à la présence sur le territoire français de nouvelles variantes du SARS-COV-2 se caractérisant par une transmissibilité plus importante.

Ainsi, les sorties dans les familles sont suspendues ainsi que les activités extérieures. Par contre, le résident peut se promener dans l'enceinte de l'établissement. S'il désire se promener en extérieur mais en dehors de l'enceinte de l'établissement, il est possible de le faire accompagner d'un professionnel. En revanche, les sorties dans les magasins de proximités ne sont plus autorisées.

En ce qui concerne les rendez-vous médicaux ou paramédicaux, les transports ne pourront être assurés que par des professionnels (pas de possibilité pour un membre de la famille ou un proche).

L'ensemble des mesures d'encadrement des visites continuent de s'appliquer au sein de l'établissement (salle rabier / 45 minutes / 2 personnes). Les visites seront suspendues dès lors qu'un cas de Covid est détecté.

Dans la continuité de l'accompagnement et pour limiter l'isolement, les résidents continuent de prendre les repas en salle à manger et les animations par groupe de 10 maximum restent autorisées avec mesures barrières et distanciation sociale.

Il est également rappelé l'obligation du port du masque à usage médical pour tous les professionnels, résidents, visiteurs, et, les gestes barrières doivent être strictement appliqués.

Nous restons disponibles et vous remercions pour votre compréhension.

Bien à vous
JL VICTOR, Directeur